



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/081

L'an deux mille vingt deux et le vingt et un juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Madame Joëlle DANÉY, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration Madame Béatrice BERTRAND
Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL
Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA
Monsieur Corrado RANGHELLA donne procuration à Monsieur Erald GAST
Monsieur Patrice FAUCONNET donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA
Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECC
Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Étaient absents : Olivier AMANS excusé sans pouvoir.

Secrétaire de séance : Jackie ROY

Date de convocation : 13 juillet 2022

Objet : **Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.**

- 2022/078: Avenant n°2 au lot 5 du marché PA042021 : travaux d'aménagement de bureaux pour la police municipale, de sanitaires et de salles de réunion.
- 2022/079: Modification de la régie d'avances du CCAS - Avenant n°1
- 2022/080: PA032022 Transport collectif de personnes - 2° consultation suite à l'infructuosité des lots 2 et 3 et attribution du lot 1 du marché PA022022 Transport collectif de personnes

Du n° 2022/0051 au n° 2022/077 délibérations du conseil municipal du 2 juin 2022.

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2020/155 en date du 29 octobre 2020, par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat d'un certain nombre de ses compétences, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique que dans ce cadre il convient de lui donner acte des décisions municipales numérotées 2022/078, 2022/079, 2022/080 dont l'objet est le suivant :

- 2022/078: Avenant n°2 au lot 5 du marché PA042021 : travaux d'aménagement de bureaux pour la police municipale, de sanitaires et de salles de réunion.
- 2022/079 : Modification de la régie d'avances du CCAS - Avenant n°1
- 2022/080 : PA032022 Transport collectif de personnes - 2° consultation suite à l'infructuosité des lots 2 et 3 et attribution du lot 1 du marché PA022022 Transport collectif de personnes

Ainsi que les délibérations n° 2022/051 au n° 2022/077 délibérations du conseil municipal du 2 juin 2022.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Prend acte à la majorité des suffrages exprimés (voix 28 POUR)

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions municipales numérotées : 2022/078, 2022/079 et 2022/080 qu'il a pris dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal par délibération n°2020/155 en date du 29 octobre 2020, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **RAPPELLE** que les actes numérotés 2022/051 à 2022/077 concernent les délibérations du Conseil Municipal du 02 juin 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Secrétaire de Séance
Monsieur Jackie ROY



Le Maire
Marc SANCHEZ

Pour le Maire :
DUROUDIER Jérôme
Premier Adjoint

